

EXPOSE DE THESE

Monsieur le Président du jury ;

Messieurs les professeurs et membres du jury ;

Je voudrais profiter de ce temps imparti pour m'acquitter d'un agréable devoir ;

J'exprime ma grande reconnaissance au Professeur Ordinaire Adrien Mulumbati Ngasha Promoteur de cette thèse. Sa grande expertise, sa rigueur et son exigence ont été précieuses pour moi. Aussi, sa sollicitude, sa confiance indéfectible et son soutien permanent m'ont permis d'avancer.

Je remercie les Professeurs Ordinaires Isango Idiwanzila et Nkulu Banza Lubaba, qui en dépit de leurs multiples sollicitations et leurs agendas chargés, ont accepté de travailler avec nous comme membres de la commission d'encadrement de cette thèse.

Je pense, avec une grande reconnaissance dans le cœur, à tous les membres du corps professoral de la faculté des sciences sociales politiques et administratives et d'autres facultés de l'Université de Lubumbashi, pour les échanges fructueux.

Merci à vous Messieurs les Professeurs membres du jury pour m'avoir consacré une partie de votre temps en participant à cette séance d'évaluation de cette thèse.

Je remercie tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la présentation de ce travail.

Monsieur le Président du jury ;

Messieurs les professeurs et membres du jury ;

THEME : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION MINIERE DANS LA VILLE DE LUBUMBASHI

1. Définition et délimitation du sujet

Nous sommes parti du constat selon lequel, de nombreuses industries minières se sont installées dans les quartiers résidentiels et dans la zone péri-urbaine soit parce qu'ayant obtenu la propriété des concessions jadis considérées comme des espaces verts, soit parce que les agglomérations se sont développées autour des mines et des fonderies considérées aujourd'hui comme activités pourvoyeuses d'emploi. Aussi, pour bénéficier de certaines

libéralités des entreprises minières, notamment l'eau et l'électricité, certaines personnes se sont domiciliées à proximité des industries minières.

L'exploitation minière dans la ville de Lubumbashi, vu l'ampleur qu'elle ne cesse de prendre au fil des jours et des problèmes qu'elle pose, entre autres, le cas de risque de contamination radioactive des travailleurs, la détérioration de l'environnement, et les malformations congénitales signalées çà et là dans les aires de santé, est une réalité qui ne peut laisser indifférente l'autorité politico-administrative.

Dans la plupart des cas, au-delà des rejets toxiques solides et gazeux versés dans l'environnement, les effluents résultant des opérations hydro-métallurgiques sont massivement déversés dans la nature, sans traitement suffisant, contaminant ainsi les sols et les réseaux hydrauliques. Ces déchets liquides qui affectent les sols et les cours d'eau sont souvent chargés d'éléments traces métalliques, en concentrations nettement supérieures aux valeurs guides de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'homme, situé au sommet de la pyramide écologique, présente souvent des concentrations très élevées à cause du phénomène de bioamplification, autant que des impacts sanitaires auxquels sont soumises les victimes contraintes, par la force des choses, à inhaler la poussière, à boire de l'eau, à consommer les poissons et autres aliments contaminés et à être exposés d'une manière ou d'une autre.

En ce qui concerne la délimitation du sujet :

- Spatialement, notre champ d'étude est la ville de Lubumbashi, ville par essence minière, activité prépondérante jusqu'à nos jours.
- Chronologiquement, nous avons traité cette réalité à partir de l'année 2002, année qui consacre la libéralisation du secteur minier avec la promulgation de la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier. La loi n°017/2002 du 16 octobre 2002 portant dispositions relatives à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et à la protection physique des matières et des installations nucléaires. Et le début officiel de l'exploitation artisanale des matières minérales dans la ville jusqu'à 2018, année qui consacre l'engagement par les acteurs intervenant dans le secteur minier, le grand débat sur la modification et/ou le complément du code minier.

2. Intérêt du sujet

Le choix d'un sujet étant relativement lié à l'œuvre donnée par son intérêt, pour le cas de ce sujet, il a été guidé :

- Sur le plan personnel, Ce travail fait le tour des centres d'intérêts personnels. Il permet de lever les équivoques sur certains domaines de connaissance et sur les politiques publiques de gestion environnementale et de la lutte contre la pollution minière dans le milieu urbain.
- Au plan sociétal, étant donné les effets pervers de la pollution sur la santé humaine et l'environnement, ce travail veut susciter l'attention des fonctionnaires, agents de l'Etat, et de tous ceux qui observent et cherchent à comprendre ce que fait et ne fait pas l'Etat dans la résolution des problèmes publics qui requièrent non seulement l'intérêt général, mais aussi la volonté de réaliser cet intérêt général, notamment celui de lutter contre la pollution minière par une bonne gestion de l'environnement. Cette production scientifique revêt un intérêt pour la société ; car elle permet une prise de conscience de la nécessité de protéger l'homme et l'environnement, de s'imprégner de plus en plus de la manière dont les actions publiques impactent sur les communautés riveraines de copperbelt.
- Au plan scientifique, Tout en s'inscrivant dans une perspective interdisciplinaire, prenant appui principalement sur les sciences politiques et administratives, Par ce travail nous voulons apporter notre contribution aux différentes considérations scientifiques faites par nos prédécesseurs sur ce paradigme des sciences politiques à savoir les politiques publiques, tout en suscitant l'attention d'autres chercheurs. cette recherche vise à croiser différents champs scientifiques afin de mettre à la disposition des études postérieures, des ressources informatives pouvant enrichir les postulats et paradigmes de notre domaine d'étude.

3. Etat de la question

Tant de recherches ont déjà été menées sur les politiques publiques environnementales et la lutte contre la pollution, entre autres :

Dans *Sociologie de l'environnement et développement durable*, Tshilembi Antoine aborde épistémologiquement la construction de l'environnement comme objet de recherche en

sociologie pour lui, la sociologie de l'environnement s'intéresse à étudier les rapports de la société et la nature, aussi elle embrasse les aspects environnementaux des rapports sociaux dans leur totalité et leur globalité.

Dans son étude doctorale *Les politiques publiques d'autonomie provinciale et locale et les défis du développement aut centré en République Démocratique du Congo, regard sur le Katanga*, Vyany An'koro soutient que le développement d'une entité politico-administrative, est avant tout fonction de la qualité d'hommes d'Etat et de la population qu'elle a.

Tukumbi Ramazani, dans sa thèse intitulée *Politiques publiques et développement durable du District de Tanganyika en République Démocratique du Congo*, a constaté qu'il n'y a pas de développement durable sans une politique publique englobante et développante.

Dans *L'analyse des politiques publiques : un panorama*, pour Hugues Draelants et Christian Maroy, les politiques publiques constituent, un niveau d'interprétation spécifique de l'activité politique. Et leur analyse des politiques publiques oscille toujours entre approche prescriptive et approche descriptive.

Mpela Boholo, Mabayo Banza et Numbi Kanyema, dans leur étude « *Les mines et la problématique du développement durable de la province du Haut-Katanga* », estiment que pour parvenir au développement durable, il faudrait arriver à concilier l'activité économique avec les préoccupations sociales et un bon système de gouvernance.

Bashizi et alii, dans leur étude intitulée *Exploitation minière en RDC : oubli de l'environnement ? Vers une political ecology*, Pour eux, l'activité minière est à la base de la détérioration des conditions de vie des populations pauvres vivant de l'exploitation de la terre agricole.

Dans *High human exposure to cobalt and other metals in Katanga, a mining area of the Democratic Republic of Congo* et *Pathways of human exposure to cobalt in Katanga, a mining area of the D.R. Congo*, Célestin Lubaba Nkulu et alii, analysant les urines et les échantillons de nourriture par le bio-monitoring, constate que les populations vivant très près des mines ou des fonderies ont été plus exposées aux métaux lourds que d'autre, et que les

corrélations les plus élevées ont été trouvées avec le cobalt en eau potable, les légumes et les fruits.

Dans *Impact de l'exploitation minière artisanale et de gestion rationnelle des minerais dans un environnement urbain : cas de la ville de Likasi et ses environs*, Paul Kakubu wa Vuvu et Makabu Kayembe, pensent que la pollution sous quelques formes que ce soient mérite une attention particulière de l'homme du fait que généralement la notion de pollution est associée à une action humaine qui doit y réserver une solution adéquate.

Ursule-Praxède Kisanguka Mumba, dans son étude doctorale intitulée *Amélioration de l'accès à l'eau potable des riverains de la Kafubu*, a trouvé que les eaux des puits et de stockage sont polluées microbiologiquement de 83% à 86 % respectivement ; cette pollution est liée à l'absence de l'aménagement adéquat des puits, ainsi qu'à la méconnaissance des règles d'hygiène par rapport à l'assainissement de l'environnement et à la gestion de l'eau.

4. Problématique de recherche

Comme nous l'avons dit en liminaire, Nous pensons que l'expansion croissante des activités minières dans la ville de Lubumbashi est à la fois un événement économique majeur apportant plusieurs effets positifs sur la vie des populations riveraines tout au long de l'hinterland minier et le revers de la médaille fait que cette intensification d'action minière provoque une dégradation accélérée de l'écosystème avec ses conséquences évidentes sur la santé humaine et la qualité environnementale. Elle est à la base de multiples écueils sur le plan juridique, économique, social, environnemental et de santé publique.

D'où la clameur publique sur la pollution du bassin de la Kafubu, la nappe aquifère de Kimilolo qui alimente une bonne partie de la ville de Lubumbashi, le débordement des bassins de décantation des industries minières qui amènent parfois l'eau de traitement des minerais dans les maisons d'habitation, et plusieurs accidents de camions qui ont déversé des minerais dans les champs agricoles et rivières près de la ville. Aussi, plusieurs rapports d'enquêtes des chercheurs, notamment celui relatif à la contamination par les métaux des ressources d'eau et des aliments cultivés dans la région du Copperbelt africain (RD Congo-Zambie), décrivent l'impact négatif de l'exploitation minière sur l'environnement, ainsi que la survenance des pathologies liées à la pollution développées par des populations dans certains

sites. Il va sans dire que les travailleurs œuvrant dans les mines sont, selon toute vraisemblance, beaucoup plus exposés aux effets néfastes des éléments traces métalliques.

Le drainage des eaux de ruissellement acides dans les anciens parcs à rejets pollue les rivières, les nappes phréatiques, et les terres arables. Les parcs à rejets étant parfois situés en amont des zones d'habitation; pendant la saison sèche, les vents dominants transportent les poussières jusqu'aux zones habitées ou agricoles.

Les risques passifs et actifs d'exposition inhérente à l'exploitation minière et sur les menaces de transport inconscient d'éléments traces métalliques et de leur dissémination dans la population, notamment accidentellement projetés sur un équipement de protection individuelle, sont non négligeables du fait que la santé publique est dépendante de la qualité de l'environnement biophysique.

Dans ce contexte, le professeur Kabyla Ilunga pense que l'hygiène et l'assainissement du milieu constituent un problème de santé publique majeur sur la ville de Lubumbashi. Etant donné que la ville de Lubumbashi abrite de milliers de personnes dans les conditions presque non hygiéniques et sans respect d'assainissement du milieu, de l'environnement et de l'écologie en générale. Les affections parasitaires et les diverses infections y font rage et constituent un danger public dans cette ville. Nul ne doute que la conservation de la santé publique par le maintien de l'harmonie entre l'homme et lui-même, l'homme et les hommes, l'homme et l'environnement est à la fois aussi efficace, plus aisé et plus économique, que l'obtention du même résultat par l'administration à des doses répétées des médicaments plus ou moins rares et dont les prix sont de plus en plus prohibitifs avec le risque de poly-résistance aux germes pathogènes.

Les nouvelles à caractère sensationnel sur la pollution minière dans la ville ont engendré des frayeurs au sein de la population et, ont amené l'ex gouvernement provincial du Katanga, à se réunir en session extraordinaire, et à annoncer au public son engagement à faire établir un diagnostic en vue d'identifier la source de pollution et de faire respecter la législation en la matière. Les effets sont attendus jusqu'à ce jour. Or, la maîtrise de certains effets de la pollution minière reste un problème politique parce que faisant partie intégrante de la mission régalienne de l'Etat. C'est donc tout naturellement et particulièrement à la charge de l'État dans son devoir de préserver la santé publique, d'organiser la quête d'informations et d'éclairer sur la réalité de la pollution et de ses effets.

Monsieur le Président du jury ;

Messieurs les professeurs et membres du jury ;

Le problème de la pollution minière dans la ville de Lubumbashi à travers l'environnement, est une question qui touche tous les aspects de la vie ; alors que les décisions stratégiques des entreprises sont, prises le plus souvent dans une logique financière qui vise la diminution coût de reviens et l'augmentation de la rentabilité, dans ce rapport synallagmatique, on se heurte ainsi à des puissants intérêts économiques. En outre, le développement durable demande une mise en réflexivité quasi permanente de nos actions et cela, sur leur degré de soutenabilité dans le temps et dans l'espace et au niveau de leur équité.

Ainsi, nous nous sommes posé la question de savoir : Quelle est la portée des politiques publiques de gestion environnementale et de la lutte contre la pollution minière dans la ville de Lubumbashi ? Et dans quelle mesure permettent-elles de relever les défis de la pollution minière ?

5. Hypothèses de recherche

Nous avons pensé qu'avec l'avènement de l'Etat gestionnaire, dans la légitimation de l'action de l'Etat, c'est le différentiel mesuré entre le but visé par une politique publique dont la loi est une composante et les effets observés dans la réalité du terrain qui joue un grand rôle. Et nous avons dit en guise d'hypothèse, les politiques publiques de gestion environnementale dans la ville de Lubumbashi ne faciliteraient pas la résolution du problème de la pollution minière et par conséquent elles seraient inadaptées, inefficaces et inadéquates, parce que les intérêts politico-économiques seraient en collusion avec les intérêts environnementaux au détriment des principes fondamentaux de la protection des citoyens. Aussi, les différents services publics, par l'application sélective des textes juridiques et des règlements de l'administration, par la mise en œuvre erronée des principes de radioprotection, la non organisation des formations sur la protection individuelle et environnementale, par l'inadaptation des textes juridiques à la réalité sociale, par la pratique épisodique des antivaleurs dans l'évaluation des programmes mis en œuvre par l'autorité politico-administrative, ne permettraient pas de relever les défis de la pollution minière dans la ville de Lubumbashi.

La législation congolaise manque de clarté au sujet des activités minières au sein et autour de différentes catégories de zones minières. Les lois sont contradictoires,

incohérentes, anachroniques et non coordonnées, elles créent la confusion, l'incertitude et l'incompréhension entre les opérateurs miniers et les services étatiques.

De manière générale, les citoyens souhaitent que l'Etat résolve les problèmes qui les affectent. La résolution des problèmes se doit d'être à la fois efficace et légitime. Les attentes en matière des politiques publiques de gestion environnementale notamment n'échappent pas à cette règle, il est évident parfois de se trouver face à une situation où le crédit que l'on peut faire à l'Etat s'est effrité, où les individus subissent des violences avec le sentiment d'une incapacité des pouvoirs publics à les protéger. C'est le cas au quartier Masangoshi, dans la commune de Ruashi, où un enfant a succombé à la suite d'une opération de minage de l'entreprise Ruashi Mining.

6. Définition des concepts opératoires

a. Politiques publiques

Pour Mulumbati Ngasha, la politique publique est « *l'ensemble d'actions que les autorités publiques posent afin de résoudre des problèmes publics. Les actions qui constituent les politiques publiques se présentent sous forme de décisions politiques et de mesures administratives et s'appliquent à tous les secteurs publics (santé, enseignement, agriculture, culture, politique étrangère etc.) et secteurs privés dont le développement par l'initiative privée apparaît insuffisant ou dangereux* ».

b. Environnement

Il n'existe pas une définition unique de l'environnement, mais plusieurs conceptions ou représentations en fonction des individus, des pays, de l'environnement disciplinaire dans lequel ils évoluent.

Jean-Marie Wailly, pense que « *l'environnement est par définition ce qui entoure, ce qui constitue un voisinage, c'est l'ensemble des éléments naturels ou artificiels qui conditionnent et peuvent modifier la vie d'un être vivant, d'une espèce. Il ne peut exister que par l'interaction avec un autre élément. Bref, ce qui touche à la nature et aux éléments naturels ; ce qui se rapporte à l'industrie et à l'entreprise* ».

c. Pollution

Polluer signifie étymologiquement profaner, souiller, salir, dégrader.

La pollution peut être entendue comme « *une contamination de l'environnement, par des molécules ou des particules, qui résulte des activités humaines* ».

7. Théorie explicative de référence

Dans cette recherche, nous avons fait recours à la théorie systémique. Tout en nous appuyant sur le modèle DPSIR (*Driving force, Pressure, State, Impact, Response*) de Smeets et Watering, Car ce modèle permet une analyse systémique des relations entre le système environnemental et le système humain.

Selon les termes du DPSIR, la sphère économique opère des pressions sur l'environnement dont les changements, en réaction et à travers des impacts, peuvent affecter l'environnement lui-même mais aussi la sphère économique et la sphère sociale. Ces impacts modifient les services environnementaux dont bénéficient différents groupes dans les sociétés et, pour cette raison, des conflits d'accès (à ces services) peuvent apparaître. Les différents arguments dans ces conflits sont exprimés et adressés à la sphère politique. Celle-ci doit donner des réponses à des demandes contradictoires venant des sphères sociale et économique. La sphère politique produit ainsi des politiques publiques dont l'objectif est d'influencer le fonctionnement des systèmes environnemental, économique ou social.

8. Méthode de Recherche

Ainsi, pour arriver aux fins de ce travail nous avons recouru à la méthode systémique.

Afin d'illustrer empiriquement la mise en œuvre systémique des politiques publiques, nous pensons avec Knoepfel d'identifier les acteurs par le triangle de base des acteurs d'une politique publique : « *les autorités politico-administratives (acteurs publics), les groupes cibles (les pollueurs), et les bénéficiaires finaux* ». Ici, le problème collectif à résoudre est la pollution minière.

9. Techniques de recherche

Pour récolter les données et les informations nécessaires à notre travail, nous avons fait recours aux techniques ci-dessous :

- Technique documentaire qui est celle liée à l'étude et analyse des documents ; nous avons lu des ouvrages, journaux, des rapports administratifs de différentes organisations, notamment les rapports annuels de la Mairie de Lubumbashi, les rapports annuels de la coordination Urbaine de l'environnement, les rapports et communiqués de presse des organisations de la société civile et autres documents susceptibles de rendre compte à notre objet d'étude.
- L'Observation directe libre parce que se rapportant directement sur les faits et phénomènes que nous nous sommes proposé d'étudier afin de mieux connaître lesdits faits et phénomènes dans leur complexité, notamment en observant la couleur de l'eau à la sortie des usines ;
- L'interview parce qu'elle consiste à mettre face à face l'enquêteur et l'enquêté afin de recueillir des informations verbales. Par un échantillon tiré de façon non probabiliste, la technique boule de neige a été utilisé. Ainsi, nous avons eu des entretiens avec les responsables de certains services étatiques, entre autres les chefs de divisions et chefs de bureau des mines, environnements, SASCAM, CGEA, OCC, les différentes personnes ressources de certaines entreprises minières de la ville et une partie de la population de différentes communes par l'administration des questionnaires en face à face de ce que la population enquêtée pense, ressent, sait de la pollution minière et de la gestion de l'environnement.

10. Subdivision sommaire du travail

Succinctement hormis l'introduction générale et la conclusion générale, notre travail se subdivise en partie, des parties en chapitres, et les chapitre en section.

La première partie de cette étude a été consacrée à la pollution minière dans la ville de Lubumbashi. Cette partie a trois chapitre dont :

- le premier chapitre est consacré à la présentation de la ville de Lubumbashi ;
- le deuxième chapitre évoque les agents de pollution minière dans la ville de Lubumbashi ;

- le troisième chapitre est consacré aux facteurs de la pollution minière dans la ville de Lubumbashi

La deuxième partie a abordé la lutte contre la pollution minière dans la ville de Lubumbashi. Elle a trois chapitres dont :

- le premier est consacré aux agents de la lutte contre la pollution minière dans la ville de Lubumbashi ;
- le deuxième chapitre traite des moyens de la lutte contre la pollution minière dans la ville de Lubumbashi ;
- le troisième chapitre évoque l'évaluation de la lutte contre la pollution minière dans la ville de Lubumbashi.

Par-delà des multiples considérations, nous avons affirmé nos hypothèses. L'environnement étant une question qui touche tous les aspects de la vie, les problèmes environnementaux font partie des phénomènes transnationaux qui échappent non seulement au monopole de gestion des Etats, mais dépassent également le cadre de la ville et des relations inter-étatiques. La protection de l'environnement n'est pas un problème que les Etats peuvent résoudre seuls. C'est un problème mondial qui nécessite une implication conjointe tout le monde et de tous les Etats du monde.

Ainsi, nous avons formulé des recommandations suivantes

a. Aux autorités politico-administratives

La mise en œuvre de la démocratie environnementale qui a comme soubassement, l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice.

b. Aux entreprises minières

- Intégrer la RSE dans la stratégie de l'entreprise, qu'elle devienne le moteur de gestion de l'entreprise.
- La souscription aux outils internationaux qui renforcent la législation nationale, notamment les normes volontaires, les lignes directrices etc.
- Perpétuer la culture GCM par la contribution au développement sociocommunautaire, à l'économie et au renforcement du capital humain.

c. La société civile et aux populations locales

La mise en œuvre de la contre-démocratie, celle-ci par :la surveillance ;
l'empêchement ; Le jugement.

Monsieur le Président du jury

Messieurs les professeurs et membres du jury

Voilà en quelques mots le résumé de notre travail.

Jérôme KANGOY MWANAVITA